

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 07 Formation de base 1.2			
Code	PEGC1B07SE	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	()		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation

Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**

- 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'expliquer et d'interpréter les principaux concepts économiques de base.

II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'établir des liens entre théorie et réalité économique.

III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'adapter les théories économiques et les éléments du droit à un jeune public.

IV. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'expliquer aisément l'actualité économique et de développer un esprit critique à son égard.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGC1B07SEA Formation de base 2

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGC1B07SEA Formation de base 2

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation de base 2			
Code	6_PEGC1B07SEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Fondements de l'économie générale et du droit.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable :

De maîtriser les concepts de base de l'économie et du droit.

D'établir des liens entre théorie et réalité économique.

D'adapter les théories économiques et les éléments du droit à un jeune public.

De comprendre aisément l'actualité économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Concepts de base de l'économie politique. Approches micro et macro économiques.

Les grands courants de la pensée économique.

Culture et socialisation.

Droit civil, droit social, éléments de droit constitutionnel et de droit commercial.

Démarches d'apprentissage

Démarches et méthodologie variées : cours magistral, approche interactive, approche par situations problèmes, travaux de groupes ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices formatifs, séances de questions-réponses

Sources et références

Jacquemin et Tulkens, Fondements d'économie politique, La renaissance du livre, BXL.

A. Genard, Économie générale, approche micro-économique, De Boeck Wesmael.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus, notes de cours, sites internet ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen de juin se présente sous la forme d'un oral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).